

POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE ACCOMPAGNEE ?

ASSURANCES

- Surprime de la 1ère année diminuée de 50%
- Surprime de la 1ère année diminuée de 50%
- Suppression de la surprime la 2e année si l'élève n'a occasionné aucun accident.

PERMIS PROBATOIRE

- Période probatoire réduite à 2 ans, au lieu de 3 pour les conducteurs issus de la formation traditionnelle

MOINS D'ACCIDENTS ?

- Quatre fois moins conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite

AAC
1 AN ET DEMI
AU LIEU DE 2 ANS

12
points
+ vite

FORMATION
TRADITIONNELLE
2 ANS
AU LIEU DE 3 ANS